



## Compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2015

Présents : Alain Faucon, Marcel Paul, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazeraf, Philippe Ruscassié, Viviane Iragues-Colin, Philippe Balat, Hélène Bureau, Christian Doby, Christian Farguet, Ingrid Puyo, Bernard Gay.

Absente : Marie-Thérèse Souriat – pouvoir à Viviane Iragues-Colin

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

### Ordre du jour :

1. vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2014
2. Organisation et validation des contrats de location de la salle des fêtes
3. Premières orientations budgétaires 2015
4. motion de soutien aux notaires de France
5. délibération de soutien priorité à la ligne PARIS – ORLEANS – LIMOGES – TOULOUSE
6. Principe d'achat et de vente du terrain de Mr Duployé commune/Martegoute
7. Achat de biens domaniaux « Font Veyrière »
8. Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique
9. Eclairage public
10. Dissimulation des réseaux (poteau secteur collège)
11. Adhésion au comité national d'action sociale (CNAS) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015
12. Compétence aménagement numérique
13. Questions diverses

#### 1. Comptes administratifs.

Le budget communal a subi des imprévus ou des charges nouvelles : SDIS, rythmes scolaires, remplacement du camion, mise en place de la dématérialisation, etc... ce qui induit un excédent en fonctionnement moins important que les années précédentes. Les mandats émis (dépenses) sont de 830.047,13€, les recettes de 890.185,45€ soit un résultat de l'exercice de + 60.138,32€. En investissement, les dépenses sont de 394.665,23€ et 378.102,47 de restes à réaliser, les recettes de 250.652€ (208.580,88 de reste à réaliser), le résultat de l'exercice est de – 144.013,23€.

Le budget communal 2014, le budget assainissement, le budget de l'eau, le budget caisse des écoles ont été soumis au vote par Anne-Marie Delpech après sortie du maire, selon le code général des collectivités territoriales.

2. Les contrats de location et de prêt des salles communales ont été validés par le conseil. Les associations dont le siège social est à Salviac gardent le bénéfice de la gratuité, elles vont être invitées à signer les nouveaux contrats, comme l'ensemble des utilisateurs.
3. Les premières orientations budgétaires provisoires ont été débattues en réunion plénière.
4. Une motion est validée par le conseil en soutien aux notaires visés par la loi Macron. Le conseil a accordé son soutien verbal au mouvement de grève des facteurs de Gourdon.
5. Une délibération de soutien à la priorité à la ligne POLT est validée à l'unanimité.
6. Le conseil a validé le projet d'achat d'un terrain à M. Duployé qui sera revendu par la commune aux entreprises Martegoute pour implantation de la sous-station d'épuration.
7. Le conseil donne son accord pour la transaction avec les Domaines.
8. 9. 10 - Eclairage public – dissimulation des réseaux

Une convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique va être signée entre M. le Maire et la Fédération Départementale d'électricité du Lot (FDEL).

Le 1<sup>er</sup> adjoint a fait l'historique du transfert de la compétence éclairage public à la FDEL. Le principe d'un investissement pluriannuel de la commune et de la Fédération pour la rénovation de l'éclairage public est acté, aboutissant en 2020 au passage à la technique LED de tout l'éclairage public du village. Les 4 armoires de connexion seront mises aux normes, le poteau gênant entre la halle des sports et la future déviation sera traité par la Fédération.

11. Le principe d'adhésion au CNAS avec effet au 1.01.2015 est accepté.

12. Compétence aménagement numérique : le programme est mis en place par le conseil général avec la définition d'une liste d'établissements prioritaires : EHPAD, mairie, Médiathèque, Ets Martegoute...

Questions diverses :

- Le devis de nettoyage des berges sur ruisseau sur la traversée du camping est accepté pour un montant de 3772,56€ est accepté. Les travaux par la SCIC Initiatives Environnement débutent le lundi 16 mars et dureront une semaine
- La commune prêtera des tables et des bancs de la halle Benoit Serres pour la manifestation « Pâques en Quercy » à laquelle participe l'association de cyclotourisme.

Le Maire  
Alain Faucon